



**Quel syndicat,**

**pour quelles actions,**

**pour quelle défense des salariés.....**

La CGT et l'UNSA ont pris la peine de vous consulter au sujet de l'accord sur le temps de travail.

Vous avez été plus de 600 à avoir répondu à notre Sondage d'où il ressortait que pour l'immense majorité d'entre vous vous ne vouliez pas des modifications proposées alors.

Fort de ce résultat nous en avons informé la direction et les autres syndicats...

**Faisant fi de votre avis, la Direction et trois syndicats (CFDT, CFTC, et CGC) ont convenu de la signature de ce nouvel accord.**

Vous aurez désormais à subir les conséquences que vous aviez bien noté :

***Les forfaits jours, vous n'en vouliez pas..... nous non plus..... et pourtant ils l'ont signé.***

***L'attribution à priori des jours RTT, vous n'en vouliez pas..... nous non plus..... et pourtant ils l'ont signé.***

***La planification prévisionnelle annuelle des jours RTT et des Congés,..... vous n'en vouliez pas.... nous non plus..... et pourtant ils l'ont signé.***

Faut il encore mettre davantage en évidence **le peu de cas que font de votre avis la CFDT, la CFTC et la CGC**. Les problèmes sont pourtant d'importance et vont concerner votre quotidien.

A l'heure où il vous faudra choisir vos représentants pour les années à venir, nous vous incitons fortement à vous reporter sur des élus qui surtout défendront au jour le jour les quelques avantages qui restent. Avantages qui ne manqueront pas, dans les années à venir, d'être attaqués par la direction pour les amenuiser encore.

La CGT est et restera résolument du côté des salariés pour défendre avec acharnement les salariés contre les attaques incessantes de la direction sur tout ce qui lui semble un avantage salarial.

Pour preuve s'il le fallait encore, le projet de modification des rémunérations pour 2010. Une année supplémentaire ou la modification malgré ce qui est annoncé n'est pas faite pour améliorer ce qui existe.

Avec la CGT vous aurez au moins la certitude d'un combat permanent pour tous les salariés.

**Ce que l'on pouvait craindre est arrivé : les managers (avec un certain sourire) préviennent les commerciaux en 4 jours et demi qu'il faudra poser le lundi après midi en jour RTT parce que l'entreprise est repassée au 39 H . Nous nous posons la question du cadre légal de tout cela et vous tiendrons informés de nos réflexions. Quand à la signature du forfait jour nous vous rappelons qu'il n'est en aucun cas obligatoire et que au contraire il ne peut être appliqué qu'avec l'accord du salarié**  
**Rendez-vous au tout début de janvier**

Les délégués syndicaux Benoît JEAN Bernard MERET  
Mail et tel dans grand angle